

Fiche d'inscription pour l'année 2022

Coordonnées de la structure (à mentionner obligatoirement) :

Nom de la structure :

Siège et entité juridique : asbl S.A Sarl

Adresse de la structure :

.....

Adresse du siège (si différent de la structure) :

.....

Adresse de correspondance : Structure Siège

Nom du Chargé de Direction / Responsable :

Téléphone de la structure :

Téléphone portable :

E-Mail :

Je souhaite inscrire les personnes suivantes aux formations continues :

Titre de la formation	Référence	Mme / M	Nom du participant	Date de naissance	Adresse email du participant

Toute inscription à une formation sera acceptée sous réserve de places disponibles.

Toute inscription d'un participant est ferme et définitive.

Date : ____ / ____ /

Signature :

En signant le formulaire d'inscription, le participant déclare avoir lu et accepté les conditions générales du centre de formation focus figurant au verso et reconnaît également avoir pris connaissance de la clause d'information sur le traitement de ses données personnelles figurant dans la Politique de confidentialité du site internet www.arcus.lu. Cette fiche est à envoyer soit par courrier postal soit par e-mail (voir coordonnées ci-dessous).

Conditions générales du centre de formation focus

Article 1 - Généralités

Les conditions générales règlent l'ensemble des relations entre focus et le participant. En s'inscrivant à une formation, le participant accepte les conditions générales définies dans ce document. Le catalogue, ainsi que le contenu du site Internet www.focus.arcus.lu, ont été rédigés de bonne foi en se basant sur les informations disponibles au moment de leur rédaction. Toute erreur ou modification éventuelle en cas de force majeure sera communiquée au participant dans les meilleurs délais. Un cas de force majeure est une circonstance extérieure, irrésistible et imprévisible, indépendante de la volonté des parties et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré la vigilance déployée, telles qu'une pandémie, des grèves, des maladies, un incendie ou des événements climatiques exceptionnels. Le participant s'engage à fournir tous les renseignements demandés par focus et nécessaires au bon déroulement de la formation.

Tout renseignement ou tout conseil personnalisé peut être obtenu par téléphone ou par e-mail.

Article 2 - Inscription

Les inscriptions se font via le site internet www.focus.arcus.lu pour toute inscription individuelle (assistants parentaux et familles d'accueil). Les inscriptions multiples des structures (pour un ou plusieurs collaborateurs) se font via fiche d'inscription.

Le public cible défini pour chaque formation est prioritaire lors de l'inscription, mais en cas de places disponibles, toute personne intéressée peut s'inscrire. Pour les formations qui s'étendent sur plusieurs jours, l'inscription doit se faire pour l'ensemble de la formation, une inscription partielle à une formation n'étant pas autorisée.

focus se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si les données sont incomplètes ou erronées.

Au cas où la formation est complète, le participant peut s'inscrire sur la liste d'attente via notre site internet. Si une place se libère, le participant sera informé par e-mail ou par téléphone et aura la possibilité de s'inscrire à la formation souhaitée.

Article 3 - Confirmation d'inscription

Après inscription individuelle via notre site internet ou inscriptions multiples des structures par fiche d'inscription, le participant reçoit, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, une lettre de confirmation, soit par e-mail, soit par courrier.

Toute inscription à une formation sera acceptée et le cas échéant facturée sous réserve de places disponibles. Toute inscription d'un participant est ferme et définitive.

Article 4 - Tarif

Le montant relatif à chaque formation pour chaque public cible est indiqué dans le descriptif.

Suivant les modalités déterminées par le Service National de la Jeunesse (ci-après SNJ), les formations continues sont gratuites pour le personnel et les structures disposant d'un agrément de type service d'éducation et accueil (inclus assistants parentaux). Les crédits d'heures de formation continue octroyées aux personnes précitées d'après les modalités prévues par le SNJ, ne feront pas l'objet d'une tenue de comptabilité par focus. Il incombe aux structures concernées de gérer leur crédit d'heures individuel.

Pour les formations qui ne font pas partie du dispositif couvert par les modalités prévues par le SNJ, le tarif sera appliqué comme affiché dans le catalogue focus.

Article 5 - Désistement / Annulation par le participant

Le participant qui se trouve dans l'impossibilité de participer à une formation à laquelle il s'est inscrit, est prié d'annuler, dès que possible, sa participation en envoyant soit un e-mail soit un courrier à focus. En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement du droit d'inscription payé n'est effectué. Seule une absence justifiée par certificat médical (maladie/accident ainsi que le décès d'un proche), donne droit au remboursement intégral des frais d'inscription. Un problème lié à l'organisation interne de l'employeur du participant ne peut en aucun cas être considéré comme cas de force majeure. Le remplacement d'un participant inscrit est possible jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début de la formation. Les données du nouveau participant doivent être communiquées à focus et le remplacement sera possible sans frais supplémentaires.

Article 6 - Annulation / Report par focus

focus se réserve le droit d'annuler une formation, si le nombre de participants est inférieur à 50 % du nombre de participants initialement prévu. Il en est de même lorsqu'un formateur ne peut assurer sa formation pour des raisons indépendantes de sa volonté. focus s'engage à avertir le participant dans les meilleurs délais, sur base des coordonnées indiquées lors de l'inscription. Cependant, en cas d'annulation par focus, une formation portant sur un thème similaire sera proposée au participant dans la mesure du possible. Toute formation, annulée par focus sera, soit annulée définitivement et remboursée pour les formations payantes, soit reportée après évaluation le cas échéant.

focus se réserve le droit de changer le(s) lieu(x), date(s) et/ou horaire(s) prévu(s), pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

Article 7 - Paiement

En cas d'inscription sur le site Internet (inscription individuelle pour les assistants parentaux et familles d'accueil) aucun paiement ne sera requis.

En cas d'inscription par fiche d'inscription (inscriptions multiples des structures) pour des formations payantes, la facture sera envoyée et doit être réglée intégralement par virement, au plus tard 20 jours ouvrables après l'émission de la facture. Une éventuelle contestation de la facture doit se faire auprès de focus dans les 5 jours ouvrables après l'émission de la facture. Sans préjudice de l'exigibilité du paiement de la facture et en cas de non-paiement dans les délais de règlement, focus se réserve le droit d'attribuer la place à un autre participant. En cas de non-règlement de la facture dans un délai de 20 jours ouvrables, focus se réserve tous les droits quelconques en matière de recouvrement de factures.

Article 8 - Certificat de participation

Un certificat de participation sera délivré aux participants indiquant le nombre d'heures de présence sur le total des heures planifiées. Une liste de présence journalière, servant de base de calcul pour la présence indiquée sur le certificat de participation, est à signer à la fin de chaque séance de formation.

Article 9 - INFPC

focus dispose d'un agrément en tant qu'institut de formation du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Toutes nos formations sont, en principe, éligibles dans le cadre des modalités prévues par l'Etat.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Le contenu des formations en présence ou via une application online est la propriété exclusive de focus ou des formateurs. La documentation utilisée lors des formations est distribuée exclusivement aux participants de la formation. Toute réutilisation, reproduction ou modification, même partielle, par quelque moyen que ce soit et à quelque fin que ce soit, est soumise à l'autorisation préalable expresse de focus ou du formateur conformément aux indications de focus.

focus ne peut être tenu responsable du contenu des formations élaboré par les formateurs.

Article 11 - Informations sur le traitement de données personnelles

Les données personnelles des participants aux formations feront l'objet d'un traitement. Les finalités et autres informations concernant ce traitement de données personnelles sont décrites dans la clause d'information figurant dans la Politique de confidentialité du site internet www.arcus.lu / [Protection des données](#). En signant le formulaire d'inscription ou en s'inscrivant via notre site Internet, le participant reconnaît avoir pris connaissance de la clause d'information précitée.

Article 12 - Règlement des litiges

Au cas où une contestation ne serait pas réglée à l'amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de Luxembourg-Ville.